

Enseignement

REF : DEEENS2015012

Signataire : EVB/BQ/MG

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Avenant N°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès-Robert Doisneau entre la Commune de Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

EXPOSE :

La convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Casarès / Doisneau approuvée par délibération du 30 juin 2011 définit les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire et de la salle sportive ainsi que les engagements financiers entre les deux Communes, à l'exclusion de ce qui relève de la gestion du bâtiment.

Conformément à l'art 2 de l'avenant N°3 de la convention, il est prévu une actualisation au réel effectuée à l'issue de chaque année scolaire complète de fonctionnement pour assurer la facturation la plus juste possible compte tenu des variations importantes qui sont susceptibles de se produire. L'article 2 précise qu'un nouvel avenant interviendra donc à l'issue de la deuxième année complète de fonctionnement pour établir les coûts au réel sur la deuxième année de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau entre la Commune de Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers, dont l'objet est de régulariser les coûts réels de fonctionnement pour l'année scolaire 2012/2013.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2015012

Signataire : EVB/BQ/MG

OBJET :Avenant N°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès-Robert Doisneau entre la Commune de Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau approuvée par délibération du 30 juin 2011,

Vu le projet d'avenant N°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de régulariser les coûts constatés pour l'année scolaire de septembre 2012 à août 2013, au regard des coûts prévisionnels et de définir leurs modalités d'actualisation.

A l'unanimité.

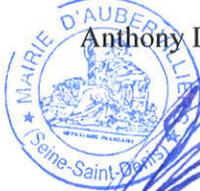
DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau entre la Commune de Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

Dit : que la régularisation de 25 207 € de l'année scolaire 2012/2013 sera versée à la ville de Saint-Denis sous l'imputation 309 / 62875 / 213.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

